

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 52 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 21 Absent(s) excusé(s) : 41 Absent(s) : 8</i>
--	---	---

Date de convocation : 30 septembre 2025

Vote(s) pour : 73
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 6 octobre 2025,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Damien PARMENTIER.

Point n° 2025-10-06-CM-19 :

Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole par une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) : Désignation des membres du conseil d'administration.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Métropolitain de Metz Métropole du 2 octobre 2023 approuvant le principe de la délégation de service public pour 10 ans et la création d'une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) pour son exécution,
VU les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatifs aux délégations de service public,
VU les articles L. 1541-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales relatif aux sociétés publiques locales à opération unique,
VU les articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce relatif aux sociétés anonymes,
VU les articles L. 2121-21 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales relatifs aux modalités de désignation des membres du conseil métropolitains dans les organismes extérieurs,
VU les délibérations du Conseil métropolitain en date du 6 octobre 2025, par lesquelles la Métropole de Metz a attribué la délégation de service public à KEOLIS et a approuvé les statuts de la SEMOP,
CONSIDERANT qu'en application des articles 11 et 12 des statuts, la SEMOP sera administrée par un conseil d'administration composé des représentants des actionnaires, à concurrence de la répartition du capital,

Le nombre d'administrateurs est fixé à 17 membres répartis comme suit :

- 9 administrateurs désignés par Metz Métropole, parmi lesquels sera proposé le/la Président(e),
- 6 administrateurs désignés par Keolis,
- 2 administrateurs salariés,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 prévoyant la possibilité pour le Conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la

ANP DP

désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,
CONSIDERANT que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président,
CONSIDERANT qu'il appartient au conseil d'administration de désigner son président, mais que celui-ci doit être un membre du conseil métropolitain,
CONSIDERANT qu'une seule liste a été déposée, il en est donné lecture par Monsieur le Président,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation des représentants de Metz Métropole à la SEMOP,

DESIGNE les administrateurs suivants :

- Jean-Marie NICOLAS
- Béatrice AGAMENNONE
- Blaise TAFFNER
- Jérémie ROQUES
- Philippe MANZANO
- Salvatore TABONE
- Christophe PREVOST
- Alain PIERRET
- Patrick GRIVEL

PROPOSE pour la présidence du conseil d'administration : Jean-Marie NICOLAS,

AUTORISE les représentants désignés au sein de la SEMOP à percevoir une rémunération dans les conditions suivantes :

- 150 € bruts maximum (le montant réel versé étant aujourd'hui de 150 €) pour la participation effective à une séance du Conseil d'Administration en qualité d'administrateur,
- 600 € bruts maximum pour la participation effective à une séance du Conseil d'Administration en qualité de Président.

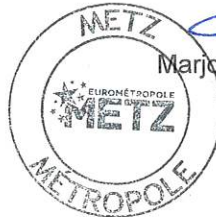
Metz, le 7 octobre 2025

Le Secrétaire de séance


Damien PARMENTIER
Directeur Général des Services

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20251006-2025-10-CM19-DE

Numéro de l'acte : 2025-10-CM19
Date de décision : lundi 6 octobre 2025
Nature de l'acte : DE
Objet : Délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs de Metz Métropole par une société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) : Désignation des membres du conseil d'administration
Classification : 5.3 - Désignation de représentants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/10/2025
Numéro AR : 057-200039865-20251006-2025-10-CM19-DE
Document principal : 99_DE-19.pdf

Historique :

08/10/25 15:26	En cours de création	
08/10/25 15:45	En préparation	Catherine DELLES
09/10/25 10:11	Reçu	Catherine DELLES
09/10/25 10:11	En cours de transmission	
09/10/25 10:14	Transmis en Préfecture	
09/10/25 10:22	Accusé de réception reçu	